LYCEE
RENE DESCARTES
4 BD COPERNIC
77420 CHAMPS SUR MARNE

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Marché n° 2/2019

Pouvoir adjudicateur : Lycée René Descartes – 4 Boulevard Copernic 77420 Champs sur Marne Représenté par : M. Xavier de Saulces-Larivière - Proviseur Comptable assignataire des paiements : Mme Séverine Vernade - Agent Comptable du Lycée René Descartes

Objet du Marché : **Organisation d'un voyage scolaire au ski**

Procédure de consultation : marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales – Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G. – F.C.S.)

Article 1 – DISPOSITIONS DU MARCHÉ

1.1. Objet du marché :

Le marché a pour objet l'organisation d'un séjour de 5 jours / 4 nuits d'APPN dans les Landes, pour un groupe de 48 élèves maximum et de 5 accompagnateurs. Ce séjour devra être organisé en semaine 40 ou 41.

1.2. Décomposition en lots :

Le présent marché comporte un seul lot.

1.3. Durée du marché :

La durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates convenues.

1.4. Détail des prestations souhaitées :

Le programme comprendra les prestations suivantes

- Hébergement en pension complète, du déjeuner du premier jour (piquenique) au dîner du dernier jour (panier repas à emporter)

- Le matériel pour les différentes activités

-Les différentes activités prévues dans le programme (cf annexe)

Prestations complémentaires :

Assurance-annulation élève et/ou groupe

1.5. Forme de prix :

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé.

1.6. Prix de règlement

Les prix sont réputés fermes.

Article 2 – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières**, dûment complété, daté et signé.
- **Le devis détaillés** stipulant notamment :
  - -Le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité n'est acceptée).
  - -Le coût de l'assurance annulation individuelle et/ou groupe et assistance rapatriement individuelle et/ou collective.

Article 3 – DÉLAI DE PAIEMENT ET INTÉRÊTS MORATOIRES

Conformément au décret du 15 juin 1994, le lycée René Descartes pourra verser des acomptes allant jusqu'à 60% du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour. Conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013 (articles 7, 8, 9 et 10) relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours. Lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 28 janvier 2013.

Article 4 – CONDITIONS DE RÉSILIATION

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) …….……..
Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié : ……..……
téléphone : …….…...… E-mail : ……..……....
ayant son siège social à : ……
…….
(adresse complète et n° de téléphone))

Immatriculation à l'INSEE :
n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) : …….….
code d'activité économique : …….....
numéro d'inscription au registre du commerce : …….……..

Après avoir pris connaissance du présent document valant C.C.P., **que je déclare accepter sans modification ni réserve.**

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

1) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous et dans les conditions définis dans le C.C.P. concernant les modalités de formation, les garanties et le service après-vente :

<u>Coût global du séjour proposé (TTC)</u> : …….
<u>Coût individuel par participant (TTC) :</u> ……

Mon offre me lie pour la durée de validité soit jusqu'au 30/04/2018.

2) **Affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pout laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.
3) **Demande** que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : (joindre un R.I.B.)

A …….., le ……
Le candidat, Nom : …….

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et cachet de la société

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Ref : MAPA n°2/2019

Article I : Identification de l'acheteur

Lycée René Descartes – 4 Boulevard Copernic 77420 Champs sur Marne
Représenté par M. Xavier de Saulces-Larivière - Proviseur
Téléphone : 01.64.68.25.07
Mail : ce.0772223y@ac-creteil.fr

Article II : Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un séjour scolaire en Angleterre.

Article III : Dépôt des candidatures

Les dossiers devront être déposés sur le site de l'AJI au plus tard le 20 mai 2019

Coordonnées pour les demandes de renseignements :
Mme VERNADE Séverine
E-mail : severine.vernade@ac-creteil.fr

Documents à joindre au dossier de candidature :
Le candidat fournira les renseignements concernant la situation propre de l'entreprise et servant à l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise (articles 43, 44, 45, 46 et 52 du Code des Marchés Publics).

Article IV : Critères de choix des offres avec leur ordre de priorité

Critères	***Pondération***
1. Le prix global du séjour	50 %
2. La qualité des prestations proposées et leur conformité aux dispositions du marché	50 %